

Les fiches HST

COMMENT UTILISER LA GRILLE DE POSITIONNEMENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (GPSST) ?

Outil d'évaluation et d'aide à la décision, la « GPSST » permet de réaliser un état des lieux en santé et sécurité au travail et d'identifier des pratiques en vue d'atteindre un meilleur niveau de prévention des risques professionnels. Cette fiche décrit brièvement les modes d'utilisation de l'outil web, mis à disposition depuis décembre 2020 sur le site de l'INRS (www.inrs.fr).

À qui s'adresse la GPSST ?

La grille de positionnement en santé et sécurité au travail (GPSST) s'adresse aux acteurs en entreprise souhaitant mettre en œuvre ou suivre une démarche de prévention : chefs d'entreprise, responsables de production, animateurs en santé et sécurité au travail... Généraliste en termes de secteurs d'activité, de tailles d'entreprise, de modes d'organisation et d'exposition aux risques, elle peut accompagner la plupart des entreprises et s'appliquer dans des contextes variés. Son utilisation requiert un minimum de connaissances et compétences en santé et sécurité au travail et peut s'appuyer si besoin sur des ressources internes ou externes.

Quels sont les principes de l'évaluation ?

La GPSST permet de situer ses pratiques par rapport aux approches typiques en santé et sécurité au travail classées sur une échelle à quatre niveaux : approches réactionnelle, technique, organisationnelle et stratégique. L'évaluation est réalisée en comparant les situations observées à des situations types, relevant des principaux domaines d'organisation de la prévention proposés en thèmes et sous-thèmes.

À quoi sert la GPSST ?

- 1) Elle permet de se positionner en matière d'organisation de la prévention et d'identifier les ressources qui y sont dédiées.
- 2) Elle aide à choisir et prioriser les actions à mener pour progresser en prévention.
- 3) Elle favorise le dialogue social si elle est utilisée comme support de discussion sur l'état des lieux, les propositions de progrès et le plan d'actions.

Comment utiliser l'outil GPSST ?

L'outil est disponible sur le site internet de l'INRS : <https://www.inrs.fr/publications/outils/GPSST/outil.html>.

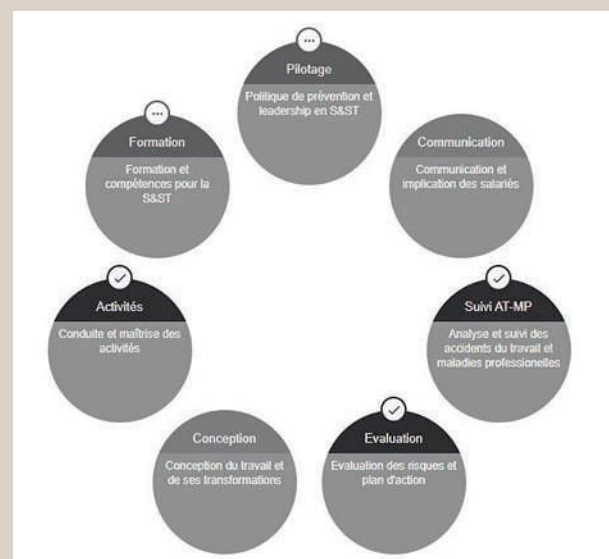
Pour optimiser sa prise en main, il est conseillé de prendre connaissance de la notice d'utilisation.

Étape 1 : préparation de l'évaluation (« Votre entreprise »)

L'utilisateur indique *via* un formulaire sécurisé les données précisant le périmètre de l'évaluation (entreprise et unité de travail concernées) ainsi que les modalités de la démarche (personnes ressources participantes, leur rôle et la période de réalisation prévue). Aucune donnée saisie n'est stockée, même temporairement, par l'INRS. L'entreprise est la seule propriétaire de ses données.

Étape 2 : utilisation de la grille d'évaluation (« Vos thèmes »)

L'analyse des pratiques de l'entreprise est guidée par les sept thèmes proposés dans la grille (Cf. Figure 1).



↑ FIGURE 1 Outil GPSST : thèmes proposés dans la grille d'évaluation.

Observations | Éléments d'objectivation | Analyse | Propositions de progrès | Nb de niveaux à afficher 1 2 3 4

Observations

▼ Evaluation des risques

Votre évaluation

Non concerné À évaluer

0-25 26-50 51-75 76-100

?

| 0-25 | 26-50 |
|--|---|
| Des risques physiques sont pris en compte sur la base de l'expérience et des événements passés (incidents, accidents, maladies). | Les représentants du personnel sont informés. |
| L'évaluation des risques (EvRP) est peu ou pas réalisée. | L'EvRP est basée sur la description des activités prescrites (procédures), avec une implication limitée des salariés. |
| L'évaluation des risques (EvRP) est effectuée avec une implication minimale de l'entreprise et transcrite dans un document unique succinct qui a pour principal objectif de répondre à une obligation réglementaire. | L'EvRP prend en compte l'ensemble des risques physiques et chimiques ainsi que les troubles musculo-squelettiques (TMS) ou le risque routier. |
| | L'EvRP est réalisée pour toutes les situations de travail. |

+ Ajouter une description de situation personnalisée

© INRS

Synthèse de l'évaluation

| MOT-CLÉ | THÈME | COTATION |
|---------------|--|------------|
| Pilotage | Politique de prévention et leadership en S-ST | 35 (26-50) |
| Conception | Conception du travail et de ses transformations | 39 (26-50) |
| Communication | Communication et implication des salariés | 40 (26-50) |
| Formation | Formation et compétences pour la S-ST | 44 (26-50) |
| Suivi AT-MP | Analyse et suivi des accidents du travail et maladies professionnelles | 60 (51-75) |
| Activités | Conduite et maîtrise des activités | 66 (51-75) |

▲ Les thèmes suivants sont incomplets ou n'ont pas été renseignés, ils n'entrent pas en compte dans la synthèse :

| MOT-CLÉ | THEME | STATUT |
|------------|---|-----------|
| Evaluation | Evaluation des risques et plan d'action | Incomplet |

↑ FIGURE 2
Outil GPSST : illustration du mode personnalisé.

← FIGURE 3
Outil GPSST : exemple fictif d'une synthèse des résultats.

Propositions de progrès et actions à mener

Evaluation - Evaluation des risques et plan d'action

1. Faire une analyse systématique sur les activités à risques Prioriser
2. Faire appel à des experts extérieurs dont laboratoire de mesures physiques // bruit et éclairage Prioriser

+ Ajouter une proposition de progrès

Terminer l'édition

← FIGURE 4
Outil GPSST : exemple fictif d'un plan d'action.

Parmi les fonctionnalités innovantes de l'outil : le mode « simple » (l'utilisateur peut tester directement ses pratiques) et le mode « personnalisé », le passage d'un mode à un autre se faisant sans perdre le fruit du travail réalisé.

Le mode personnalisé permet deux types d'actions :

- distinguer certaines descriptions de situations (Cf. Figure 2) : l'utilisateur peut opérer un marquage, en signifiant que tel ou tel item est considéré (« Traité »), doit faire l'objet d'une attention particulière (« Attention ») ou n'est pas pertinent pour l'analyse (« Barrer ») ;
- ajouter ou supprimer des domaines d'évaluation (organisés en thèmes et sous-thèmes) et des descriptions de situations : l'utilisateur peut ainsi construire une grille entièrement adaptée au contexte de l'entreprise.

Étape 3 : Résultats de l'évaluation (« Votre synthèse »)

L'outil génère automatiquement une synthèse au format PDF (Cf. Figure 3) qui peut être sauvegardée, partagée par e-mail et réutilisée ultérieurement, en vue de continuer le travail d'évaluation.

Cette synthèse peut ensuite appuyer l'élaboration d'un plan d'actions (Cf. Figure 4).

L'outil GPSST 2020 propose une interface intuitive et ergonomique permettant d'adapter l'évaluation au contexte et aux besoins de l'entreprise, en personnalisant notamment des indicateurs *ad hoc*, thèmes, descriptions de situations et recueils de données. ●

POUR EN SAVOIR PLUS

- INRS (2019) – *Mise en œuvre d'une démarche de prévention*. Accessible sur : www.inrs.fr/demarche/mise-en-oeuvre-prevention/ce-qu-il-faut-retenir.html.
 - INRS (ED 936, 2014) ; INRS (ED 6179, 2014).
 - DRAIS É. (éd.) – Dossier : Le management de la santé et sécurité au travail. *Hygiène et sécurité du travail*, 2018, 253, pp. 24-51.
- Ces documents sont accessibles sur : www.inrs.fr ; www.hst.fr.
- CHOUANIÈRE D. (éd.) – *Précis d'évaluation des interventions en santé au travail*. Toulouse, Octarès, 2019.

Conception-rédaction : Karen Rossignol et Éric Draï, département Homme au travail, INRS, avec la collaboration de Marion Kerblat, département Information et communication, INRS.